29 avril 2008 **08.153**

Motion délégation neuchâteloise à la CIP HE-Arc

Avenir de la HE-Arc

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité d'un modèle de gestion et d'organisation qui garantisse un avenir à la He-Arc et de s'en inspirer au sein du comité stratégique He-Arc et lors des débats du comité stratégique HES-SO.

Dans ce sens, l'organisation de la HES-SO serait revue au sens d'une holding. Au sein de cet espace, chaque entité régionale doit pouvoir bénéficier non seulement d'une large autonomie de gestion mais aussi de décision. Concrètement:

Toutes les responsabilités d'ordre normatives sont entièrement assumées par la direction générale de la HES-SO:

– définition de fonctions, salaires, etc.
– établissement des règles communes en matière de définition pédagogique des programmes;
– établissement des règlements des études, etc.
– établissement de l'identité visuelle (Comme dans l'UE, le drapeau européen n'a pas éliminé les drapeaux des pays, chaque école devrait garder une image visuelle distinctive);
– interface avec la Confédération;
– consolidation budgétaire.

La direction de chaque école conserve ou se voit attribuer les responsabilités suivantes:

1. direction des domaines qui forment l'école;
2. direction de la Ra&D qui est effectuée sous responsabilité de l'école en coordination/réseau avec d'autres écoles de la HES-SO ou d'autres HES ou Universités;
3. responsabilité à 100% des formations post-grade et formations continues qui doivent être autofinancées. Chaque école régionale doit pouvoir mener des initiatives dans le cadre de la formation continue, post grade, la recherche tout en travaillant autant que possible avec le réseau romand;
4. compétence d'établir des partenariats externes (avec d'autres HES, Universités ou écoles étrangères).

Les responsables de domaines doivent garantir la coordination et l'harmonisation des programmes pédagogiques des formations de base (pour qu'un-e étudiant-e à Sierre qui commence en économie d'entreprise puisse continuer à Yverdon ou à Neuchâtel, par exemple). En aucun cas, ces domaines ne doivent diriger à distance, ce qui supposerait l'installation d'une bureaucratie importante de contrôle et ferait perdre tout le dynamisme à ce qui fait la force actuelle des HES.

Ce modèle a été approuvée à l'unanimité par la CIP HE-Arc le 9 avril 2008.

L'urgence est demandée.

Signataires: C. Gueissaz, C. Borel, P.-A. Storrer, J.-C. Pedroli, B. Bois, M. Guillaume-Gentil-Henry, E. Bernoulli, Ph. Gnaegi et A. Obrist.